



MAIRIE DE THIL  
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 25 juillet 2016 à 20 heures

Présents : Céline FRAYARD – Cécile DARGASSIES – Robert ARMENIER – Sophie CARLI – Jean-Matthieu CANCHES – Vanessa ARNASSAN – Delphine DARBAS - Sophie DUCOUX – Jean-Luc LÉZAT – Mark MANAC'H - Jean-Claude PANNEBIAU – Bruno PASQUIER –

Absents/Excusés : Caroline GRAIRE – Thierry MORGANT - François RAYBAUD –

Ont donné pouvoir : Caroline GRAIRE à Sophie CARLI – Thierry MORGANT à Cécile DARGASSIES – François RAYBAUD à Céline FRAYARD -

Convocation du 21 Juillet 2016

Secrétaire de séance : Jean-Claude PANNEBIAU

Avec 10 membres présents en début de réunion, Madame le Maire déclare le quorum atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Séance ouverte à 20 heures.

Madame le Maire interroge les membres du conseil sur d'éventuelles remarques à formuler sur le compte rendu de la réunion du 30 mai 2016 – sans observation de la part des conseillers, le compte rendu est approuvé à l'Unanimité.

Arrivée de Madame Delphine DARBAS.

**-1- REMPLACEMENT D'UNE DES DEUX TONDEUSES : DEMANDE DE SUBVENTION :**

Madame le Maire informe l'Assemblée que la Commission Finances et la Commission Travaux ont opté pour l'achat d'une tondeuse thermique ISEKI – auprès de HPC Motoculture à Grenade - pour un montant TTC de 1 523.00 €, en remplacement de la tondeuse défectueuse.

Le Conseil après avoir délibéré valide à l'unanimité des membres présents, le choix de la Commission Finances et de la Commission Travaux.

Une demande de subvention sera sollicitée auprès du Département pour aider la Commune dans cet investissement.

**-2- ORGANISATION DU TEMPS PERISCOLAIRE RENTREE 2016 – DEMANDE DE SUBVENTION :**

Madame le Maire donne la parole à Madame Cécile DARGASSIES Présidente de la Commission de délégation de service public

Celle-ci rappelle qu'une subvention de 6 600 € avait été votée en avril pour l'ALVEE et qu'il avait été décidé qu'il y aurait un retour au conseil municipal de la suite de ce dossier.

Il y a eu de nombreuses réunions qui ont été réalisées soit par la commission ou avec les différents partenaires qui sont L'ALVEE, la CAF, le DLA, Mr TROLLIET et la DDCS. La dernière réunion a eu

lieu le 13 Juillet 2016 et Mme PERES de la CAF est venue à la séance préparatoire de ce conseil municipal pour partager avec les membres les étapes nécessaires à la pérennisation du CLAE.

Il est expliqué ce qu'est le DLA :

Le DLA (dispositif local d'accompagnement), il a pour but d'accompagner les structures à utilités sociales, il fait un diagnostic des structures et étudie les problématiques et le développement des activités. Le DLA a mandaté une personne extérieure Monsieur TROLLIET

Les étapes sont les suivantes :

La première étape consiste à attendre le retour de la situation économique du CLAE qui ne pourra être présentée par Monsieur TROLLIET que le 12 octobre 2016.

La deuxième étape entre octobre et décembre est la réalisation de « scénari » permettant la pérennisation du CLAE,

Aujourd'hui, pour atteindre la première étape l'ALVEE nous sollicite pour une subvention complémentaire de 10 000 €.

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU constate que l'on se retrouve dans la même situation qu'en avril où il avait fallu verser une subvention pour payer les assurances – maintenant les salaires – Il faut se poser des questions, jusqu'à quelle hauteur faudra-t-il subventionner cette Association ?

D'autant que pour l'année scolaire 2015 – la Commune a participé avec une mise à disposition du personnel à hauteur de 13 000 € - le prêt de salles communales – ainsi qu'une subvention communale. Ce n'est pas anodin, il s'agit d'argent public!

Arrivée de Mark MANAC'H

Monsieur Robert ARMENIER, réplique que si on n'aide pas cette Association, nous nous retrouverons à la rentrée de septembre sans structure d'accueil pour les enfants.

Monsieur Bruno PASQUIER interroge le conseil sur ce qui est le moins pire, que la Mairie embauche du personnel, combien de personnes ? le nombre d'enfants sera-t-il toujours équivalent ? – incapable présentement de répondre à toutes ces interrogations, il propose d'attendre le résultat de l'étude menée pour prendre une décision.

Après ce long débat, le problème ne pouvant être solutionné en ce conseil, Madame le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur le versement d'une subvention complémentaire de 10 000 € au bénéfice de l'ALVEE.

2 ABSTENTIONS : Sophie DUCOUX  
François RAYBAUD

Jean-Claude PANNEBIAU Vote CONTRE

le fait de verser indéfiniment des subventions pour arriver à stabiliser l'Association.

12 VOIX : POUR

Madame le Maire profite de ce point pour annoncer aux Membres du Conseil que l'ALVEE rentre dans le réfectoire à compter du 1<sup>er</sup> septembre, ainsi, les agents municipaux dédiés aux services techniques ne seront plus présents à la cantine, sauf cas exceptionnel – (remplacements pour maladie).

### **-3- TARIFICATION CANTINE ET GARDERIE :**

Madame le Maire invite Madame Cécile DARGASSIES à prendre à nouveau la parole, cette dernière fait part du coût réel du repas cantine confectionné sur Thil : 7.05 €.

Elle rajoute qu'aujourd'hui le tarif appliqué se monte à 2.75 € et que la Commission finances propose de l'augmenter à 2.80 € à compter de la rentrée de septembre 2016.  
La différence sera absorbée par la Mairie.

Elle informe avoir tenu compte dans le calcul des 7.05 € du montant des produits alimentaires, des frais du personnel encadrant les enfants à la cantine, ainsi que de tous les frais de gestion.

Madame le Maire invite le Conseil à se prononcer sur l'augmentation du prix repas cantine à 2.80 € à compter de la rentrée de septembre 2016.

1 ABSTENTION : Sophie DUCOUX  
14 VOIX : POUR

Concernant la garderie : la garderie du mercredi était jusqu'à présent gratuite – La Commission Finance a décidé de demander aux parents une participation symbolique de 1 € le matin de 7 h à 9 h et de 1 € de 12 h à 13 h. Sachant que 2 personnes sont affectées à la surveillance, le matin – 2 personnes à midi et que 1 personne accompagne les enfants dans la navette de Thil à Launac.

La participation de 1 € pour le bus sera maintenue.

Le coût du transport se monte à 39.00 € par mercredi – 12 enfants en règle générale empruntent le bus – coût restant à la charge de la Commune : 27.00 €.

Après délibération il a été décidé pour ne pas trop pénaliser les familles de ne pas demander de participation financière aux parents dont les enfants empruntent la navette et ne fréquentent la garderie qu'une demi-heure le mercredi.

Madame le Maire demande au Conseil de donner son avis sur une participation maximum de 2 € par mercredi : 1 € pour la présence du matin – 1 € pour le midi, présence ou bus.

5 ABSTENTIONS : Sophie CARLI  
Jean-Claude PANNEBIAU  
Sophie DUCOUX  
Vanessa ARNASSAN  
Delphine DARBAS

10 VOTES : POUR

#### **-4- DEUXIEME MODIFICATION DELIBERATION INDEMNITES DES ELUS :**

Madame le Maire indique avoir reçu un courrier du contrôle de légalité de la Préfecture demandant une deuxième modification à la délibération prise le 11 mars 2016, quant à la modification de l'indemnité versée à un Conseiller Municipal.

Sur la formulation : instaurer une indemnité de 3 % au Conseiller Municipal délégué à l'Action Sociale et non au Vice-Président du CCAS.

VOTE POUR : 14 VOIX  
1 ABSTENTION : J C PANNEBIAU

#### **-5- PROJET DE DEGROUPEMENT FREE :**

Madame le Maire présente au Conseil le projet de dégroupage reçu de la Société FREE, qui dans le cadre du développement de son réseau souhaite raccorder le nœud de raccordement d'abonnés situé sur la Commune.

A cet effet FREE prévoit la pose d'une armoire technique sur un emplacement de 2 m<sup>2</sup> abritant ses équipements de transmission et la réalisation des réseaux d'adduction nécessaires à son bon fonctionnement, à proximité de la chambre existante de France Télécom sur la parcelle AB 193.

Elle soumet la photo du projet aux membres du Conseil

Et leur demande s'ils sont consentant de lui permettre de signer la convention avec la Société FREE pour le dégroupage de la boucle locale sur le site de Thil.

La précision suivante est apportée : Les Thilois ne seront en aucun cas obligés de passer par FREE.

VOTE POUR : 15 VOIX

#### **-6- CHANGEMENT DE LA PORTE COTE VESTIAIRE DE LA SALLE POLYVALENTE : DEMANDE DE SUBVENTION :**

Madame le Maire indique au Conseil qu'une déclaration a été faite auprès de la SMACL pour les dégradations survenues dans le vestiaire le 4 mars 2016 – porte d'entrée fracturée, deux autres portes intérieures endommagées, 5 poignées de portes intérieures cassées, extincteur détérioré.

Le choix de la Commission Travaux s'est porté sur la pose d'une porte double peau coupe-feu avec anti dégonflage, dotée d'une serrure en 3 points et d'une poignée de porte seulement intérieure, la partie vitrée sur le haut sera pourvue d'une grille de protection.

Cette porte réalisée sur mesure par la Société QUERIN de LEVIGNAC s'élève à la somme hors taxes de 1 600.00 €.

L'Assurance ne rembourse les dommages qu'à hauteur d'un changement de matériel à l'identique.

Madame le Maire propose de solliciter l'aide financière du Département pour le remplacement de cette porte.

VOTE POUR : à l'Unanimité

#### **INFO/QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire indique concernant les ERP qu'il n'y a plus d'avis défavorable depuis le 09 Juillet 2015 sur la commune.

Elle propose la création d'un groupe de travail pour les Eglises, notamment l'Eglise Saint-Laurent et nomme à sa tête Jean-Luc LÉZAT qui y consent. Robert ARMENIER et Cécile DARGASSIES se portent volontaires pour faire partie de ce groupe qui sera chargé de réétudier le dossier de l'Eglise pour ne pas passer à côté de la garantie décennale, suite au salpêtre relevé sur les parois de la chapelle gauche et du chœur.

Le remplacement du revêtement de l'aire de jeux devrait être terminé en début de semaine prochaine. Les Employés municipaux doivent bien niveler au laser les graviers avant la mise en place du sol amortissant.

Elle remercie les personnes qui sont venus samedi aider à étaler le gravier ainsi que Monsieur Pascal AUDIBERT, et les Jardins de PAUILLAC pour leurs aides précieuses.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare le Conseil clos à 21 heures 30.

Fait à Thil, le 27 juillet 2016

Le Maire

Céline FRAYARD

